Zeitschrift: Annales fribourgeoises

Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg

Band: 36 (1948)

Heft: 4

Artikel: L'opinion fribourgeoise, à l'époque du Sonderbund, de 1841 à 1847

Autor: Jordan, Joseph

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-818226

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Annales Fribourgeoises

ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANTON DE FRIBOURG

XXXVIme Année Nº 4 1948

L'OPINION FRIBOURGEOISE, A L'ÉPOQUE DU SONDERBUND, DE 1841 A 1847 1

par Joseph Jordan.

C'est par un message spécial du Conseil d'Etat, daté du 5 juin 1846, que les membres du Grand Conseil fribourgeois prirent connaissance, en vue de les ratifier, des résolutions adoptées à la Conférence de Lucerne, en décembre 1845.

Le 9 juin, partisans et adversaires de l'accord conclu entre Lucerne, Uri, Schwyz, Obwald, Nidwald, Zoug, Valais et Fribourg, étaient aux prises de 8 heures du matin à 6 heures du soir. Les débats furent fort animés, et il fallait s'y attendre étant donnés les différents courants qui se manifestaient au sein de l'opinion publique ².

Parmi les opposants, se trouvaient en tout premier lieu les représentants du district de Morat. La population de cette contrée,

¹ Ce travail a été préparé à la demande du Comité de la Société suisse des maîtres d'Histoire, en vue de permettre à ces derniers de comprendre encore mieux l'époque tourmentée du Sonderbund, et a été lu à la réunion qu'a tenue cette Société, le 4 octobre 1947, à Baden. L'auteur avait reçu la consigne d'orienter très succinctement (puisqu'il ne disposait que d'un quart d'heure) ses collègues sur l'opinion fribourgeoise, plus spécialement celle des conservateurs. Ce bref aperçu, loin d'épuiser le sujet, ne fait en réalité que l'effleurer.

² Bulletin du Grand Conseil du Canton de Fribourg [Bulletin] 1846 (chez Louis-Joseph Schmid, imprimeur-libraire), p. 133-224. G. CASTELLA, Histoire du canton de Fribourg, Fribourg 1922, p. 530-534.

presque entièrement protestante, craignait de se trouver séparée de ses correligionnaires du reste de la Suisse et de devoir soutenir, les armes à la main, la cause des sept cantons catholiques. De plus, les Moratois étaient tous (à quelques exceptions près) libéraux les uns modérés, entre autres le préfet Engelhard, les autres extrémistes; au point de vue politique, ils estimaient les décisions de la Conférence de Lucerne, incompatibles avec le Pacte fédéral comme avec la constitution cantonale. Ce 9 juin 1846, la députation, forte de neuf membres, fit insérer au protocole une énergique protestation, puis in corpore quitta la salle du Grand Conseil 1. Quelque temps après, l'agitation gagnait le Murtenbiet et, du Seeland bernois, partaient des témoignages de vive sympathie. Des délégués de toutes les communes se rencontrèrent à Morat les 21 et 28 juin ; ils envoyèrent une adresse au Conseil d'Etat pour le prier de revenir à la situation antérieure au vote du 9 juin. La réponse du gouvernement ne parvint pas à calmer les esprits, bien au contraire. En juillet, en effet, l'avocat Charles Ochsenbein (qu'il ne faut pas confondre avec Ulric, le chef des corps-francs, le futur conseiller fédéral), résidant à Nidau, mais bourgeois de Morat, rédigeait un Mémoire destiné à la Diète fédérale, et que les délégués de toutes les communes signèrent. Le 19 juillet, Louis Gaillet et le notaire Charles Chatoney le remettaient aux autorités du canton de Zurich, qui était, cette année-là, Directoire fédéral 2.

Par contre, le district allemand (un peu plus étendu que le district actuel de la Singine, le plus vaste de tout le canton), conservateur et presque entièrement catholique, soutenait très vigoureusement la politique de la majorité du gouvernement. Quelquesuns de ses députés prenaient un ton énergique dans les débats au sein du Grand Conseil, par exemple Hayoz-Salzmann³.

Dans les onze autres districts, l'opinion publique était très divisée. C'est dans les villes de Fribourg, Bulle, Romont et Estavayer-le-Lac que l'opposition au Sonderbund et à la politique gou-

¹ Bulletin 1846, p. 136-141.

Hans Wattelet, Aus dem alten Murtenbiet, dans les «Freiburger Geschichtsblätter» [F.G.B.] XXI, p. 1-188.

² WATTELET, op. cit. p. 25-30.

³ Bulletins de 1841 à 1847.

vernementale était la plus vive. Parmi les fortes têtes du parti radical de cette époque, nous distinguons l'avocat Castella, Julien de Schaller, inspecteur en chef des forêts, le Dr Bussard, professeur à l'Ecole de droit, et le Dr Berchtold, plus connu comme historien et homme politique que comme médecin. Durant plus d'une année, au Grand Conseil comme dans la presse (Le Narrateur fribourgeois paraissant à Fribourg; les correspondances envoyées à L'Helvétie, journal radical édité hors du canton), ils attaquèrent la décision du 9 juin 1846. Ils voyaient déjà les sept cantons tenir des « diétines » séparées et donner à la Suisse une organisation politique nouvelle; ils parlaient d'un pouvoir occulte établi à Lucerne, ils critiquaient la clause de l'accord permettant l'institution d'un Conseil de guerre; ils prévoyaient et même souhaitaient une sommation de la majorité de la Diète en vue de la dissolution de cette alliance qu'ils allaient bientôt dénommer Sonderbund à l'instar de leurs amis de la Suisse alémanique 1.

Les libéraux modérés, le parti du juste milieu comme on les appelait parfois, s'efforçaient de se tenir à égale distance de la droite conservatrice et de la gauche radicale. Leurs chefs étaient l'ancien chancelier d'Etat Werro ² et l'ancien conseiller d'Etat Hubert Charles ³. Ils désiraient que le canton de Fribourg continuât ce rôle de modérateur et de médiateur qu'il avait joué dans la Confédération de 1831 à 1839. De même que l'on s'était tenu à l'écart du Concordat des Sept, de la Ligue de Sarnen et de la Conférence de Baden, il fallait s'opposer à la ratification, puis à l'exécution des décisions prises à Lucerne en décembre 1845. Tout en admettant la gravité de la situation, ils estimaient amplement suffisant

¹ Bulletins de 1846 et 1847.

Le Narrateur fribourgeois, années 1846 et 1847, journal conservé à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg.

² Le Narrateur fribourgeois du 19 mai 1846. Dans une lettre adressée à la rédaction de ce journal, Werro donne les motifs de sa démission de ses fonctions de chancelier d'Etat.

³ Bulletin 1846, p. 17-18. Le 18 mai, le Grand Conseil reçoit communication de la lettre de démission d'Hubert Charles de ses fonctions de conseiller d'Etat, lettre dans laquelle il montre nettement son attitude politique. Le Narrateur fribourgeois du 22 mai 1846 reproduit à ce propos divers commentaires de la presse suisse.

que les gouvernements des sept cantons conservateurs avisent simplement des moyens de se porter mutuellement secours en cas d'une injuste agression. Leur modération, à un moment où les passions politiques étaient déchaînées, ne leur valut pas les faveurs de l'opinion publique; ainsi les élections au Grand Conseil de 1846 révélèrent un affaiblissement de ce parti 1.

Fortement impressionnés par les événements survenus en Suisse depuis quelques années, les conservateurs étaient d'un autre avis. Ils avaient la majorité au Grand Conseil et, le 9 juin 1846, les députés ratifiaient, par 47 voix contre 11, les décisions de la Conférence de Lucerne ².

Tout d'abord, la suppression de tous les couvents argoviens suscita en son temps leur vive indignation. Peu après qu'il en eut connaissance, le Conseil d'Etat convoqua le Grand Conseil en session extraordinaire pour le 30 janvier 1841. A l'unanimité, les députés regrettèrent le décret du 13 janvier précédent porté par le gouvernement d'Aarau et y virent une atteinte à l'article XII du Pacte fédéral. Cependant, leurs vues divergèrent au sujet des mesures à prendre en l'occurrence. Au cours des débats, les conservateurs firent part de l'émotion ressentie dans tout le pays. Le député Gardian « dit qu'un cri d'alarme a retenti parmi les populations catholiques, que la suppression des couvents sans procès et d'un trait de plume est l'atteinte la plus grave portée au Pacte; qu'en présence de cette violation, le silence n'est pas permis, que rien ne justifie cette mesure, que les motifs indiqués ne sont que des prétextes, que demain on chassera les prêtres, que c'est l'abolition du catholicisme que l'on veut » 3. De son côté, Perroud « insistait sur la nécessité d'une protestation de la part de Fribourg, tant sous le rapport politique que plus encore sous le point de vue religieux... il ne faut pas trop s'étonner, dit-il, des craintes, du cri d'alarme des catholiques, au milieu des dangers dont les menacent les événements...» 4

¹ Bulletins de 1846 et 1847, notamment les deux discours prononcés par Hubert Charles le 9 juin 1846 (Bulletin 1846, p. 163-168, 218-220).

² Bulletin 1846, p. 224.

³ Bulletin 1841, p. 9.

⁴ Bulletin 1841, p. 14-15.

Quelques mois après, en juin 1841, Louis Fournier, l'un des chefs du parti conservateur, déclarait au Grand Conseil: « Lorsque cet Etat [Argovie] enleva aux couvens leur libre administration et mina leur existence par sa prohibition des novices ¹, ils [les monastères] réclamèrent en Diète et Argovie protesta à la face de toute la Confédération que c'était dans l'intérêt même de ces couvens [sic] pour les conserver et après cela, il les supprime d'un trait de plume... dans son mémoire [celui d'Argovie], il n'y a pas un seul fait qui justifie une mesure répressive contre les couvens et encore moins leur suppression... » ²

A la séance du 18 octobre 1841, le colonel Philippe de Maillardoz, député à la Diète, membre de la commission fédérale qui examina à fond la question, affirmait « que la suppression générale des couvens a été méditée et préméditée de longue main ». « Les hommes dirigeans dans le gouvernement d'Argovie, remarquait-il, ont été encouragés dans ces mesures par les partisans d'une réforme politique qui espéraient que cette résolution amènerait un immense déhat dans la Diète, peut-être un immense conflit dans la Confédération, mettrait à nu la faiblesse du Pacte, l'incapacité de la Diète, toutes les fois que des intérêts confessionnels se trouveraient en présence, que la souveraineté cantonale serait en contact avec la souveraineté fédérale, que cette circonstance fraierait ainsi un chemin à des théories d'organisation politique que l'on aurait peut-être l'occasion d'appuier par des baïonnettes.

« La marche de cette affaire a été parfaitement calculée, sur une connaissance profonde de la situation intérieure et respective des divers Gouvernements cantonaux, sur l'époque de transition des Vororts, sur les circonstances extérieures à l'époque où elle devait éclater... » ³

Malgré l'opposition de plusieurs radicaux et l'abstention de quelques libéraux modérés, le Grand Conseil donna comme instruction aux délégués à la Diète d'exiger le rétablissement de tous les

¹ C'est une allusion à des événements survenus en 1834.

² Bulletin 1841, p. 145-146.

³ Bulletin 1841, p. 176-178.

monastères supprimés et non pas seulement de trois maisons religieuses comme s'y résolvait le gouvernement d'Aarau 1.

A cette même époque, 82 pétitions, faites dans le même sens, étaient envoyées de différentes parties du canton à la Diète ².

Le 31 août 1843, comme on le sait, douze cantons et deux demicantons satisfaits de la promesse des autorités argoviennes de rétablir encore l'abbaye des Bénédictines d'Hermetschwyl, décidèrent de sortir du recès la question des couvents. A cette nouvelle, la plupart des Fribourgeois furent indignés: 151 communes et 14 paroisses envoyèrent des pétitions au Grand Conseil, le priant d'employer tous les moyens possibles pour obtenir « la réparation du pacte violé dans son article XII » ³.

Les 27 et 29 novembre 1843, le conseiller d'Etat Fournier exposait aux députés que Fribourg devait se joindre à Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwald, Zoug et Valais pour préparer et lancer un appel aux autres Etats confédérés au sujet de cette grave affaire; finalement la proposition de prendre part à la Conférence de Lucerne était adoptée par 53 voix contre 45.

A cette époque, la feuille conservatrice fribourgeoise, L'Union suisse parla souvent des « pillards d'Argovie », des « argoviseurs » et des millions pris aux couvents supprimés ⁶.

Dès l'été 1844, les conservateurs furent aussi impressionnés par la vive campagne que menaient les radicaux, tant catholiques que protestants, à l'occasion du rappel des disciples de saint Ignace de Loyola à Lucerne. A la Diète d'août 1844, Louis Fournier répondait à Augustin Keller, lequel, au nom du gouvernement argovien, proposait l'expulsion des Jésuites de la Suisse. Après avoir

¹ Ibid., p. 188.

² Ibid., p. 188.

³ Bulletin 1843, p. 260-263.

⁴ On entendait à cette époque par *Conférence* une réunion de délégués d'un certain nombre de cantons, qui examinait à fond des questions qui leur étaient communes.

⁵ Bulletin 1843, p. 263-315, 323-342.

⁶ L'Union suisse, année 1845, 1846 et 1847, comme aussi L'Union (c'était le titre de ce même journal lorsqu'il paraissait à Porrentruy), année 1844. Cette collection se trouve à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg.

soutenu cette thèse juridique que « l'admission des personnes morales dans l'Etat, telles que les ordres religieux n'est pas du nombre de ceux [= droits de souveraineté] dont les cantons se sont désaisis », il réfuta les accusations portées contre la Compagnie de Jésus au point de vue pédagogique et politique. « Au Collège de Fribourg, affirma-t-il, l'éducation a pour but de faire des jeunes gens de vrais chrétiens, des fils respectueux, de bons pères, des magistrats intègres, de bons citoyens. Sous le rapport de la science, les élèves ne le cèdent en rien à ceux d'autres collèges prétendus régénérés... Ceux qui ont vu de près les Jésuites reconnaissent que, dévoués à leur importante mission, ils ne s'occupent pas d'affaires politiques, que là où ils sont, le gouvernement est aussi libre chez lui qu'il l'est à Berne. » ¹

En février 1845, il reprenait la parole à la Diète sur ce même sujet. A ceux qui accusaient la Compagnie de Jésus de troubler la paix confessionnelle en Suisse, il répondait « qu'il n'y a rien de vrai dans cette accusation. L'Etat de Fribourg peut en parler en connaissance de cause, depuis bientôt 27 ans que les Jésuites dirigent ses écoles supérieures... Dans les 13 districts de ce canton, un seul est protestant, et jamais ses habitants n'ont joui de plus de liberté et d'indépendance dans l'exercice de leur culte que durant ce laps de temps » ².

A la même époque, un débat s'élevait aussi au sein du Grand Conseil sur la question des Jésuites 3. « C'est à nous, déclarait le député Perroud, c'est au gouvernement de Fribourg, c'est aux pères de familles qui leur ont confié leurs enfants, c'est en un mot à tous ceux qui se sont trouvés en contact immédiat avec les Pères Jésuites, qui ont observé leur tendance purement religieuse et

¹ L'Union suisse, nº 74, du 13 septembre 1844.

² L'Union suisse, supplément au nº 18 du 28 février 1845. Notons qu'il y avait alors en pays fribourgeois 150 membres de la Compagnie de Jésus (Pères, scolastiques et novices), que dans aucun autre canton mixte la paix confessionnelle n'y était plus profonde (des divergences de vues avaient surgi uniquement entre catholiques, notamment entre les Jésuites et le P. Girard, cordelier), que les protestants du district de Morat proclamèrent maintes fois les bienfaits de la large tolérance dont ils bénéficiaient.

³ Bulletin 1845, p. 97-163.

éprouvé leur influence salutaire qu'il appartient mieux de les juger. Or, ceux-là, rendent un autre témoignage à la Compagnie de Jésus; ils l'aiment, l'honorent, la vénèrent; ils regarderaient comme une calamité publique la perte de ces soutiens de la religion, de ces instituteurs de la jeunesse, de ces prêtres vertueux, dévoués à tout ce qu'il y a de beau, de généreux et de favorable au christianisme et à l'humanité... » 1 De son côté, le conseiller d'Etat Vaillant en appelait à son expérience personnelle. « Eh bien, disait-il, il y a neufans que je suis membre du Conseil d'éducation, neuf ans qu'en cette qualité j'entretiens des relations suivies avec ces RR. Pères et je puis affirmer sur l'honneur que, hors du cercle de mes rapports officiels, ces Messieurs ne m'ont jamais demandé la plus petite chose et qu'ils n'ont jamais cherché à influencer mon opinion le moins du monde... Moi qui vous parle, je ne suis ni l'élève, ni l'obligé des Jésuites. Je ne leur dois rien... J'ai fait connaissance avec eux par l'intermédiaire de Pascal et des Lettres provinciales. C'est vous dire assez que je n'ai pas débuté par les aimer. Mais les ayant vus à l'œuvre, ayant noué avec eux des relations d'abord officielles, puis amicales, toutes mes préventions se sont dissipées pour faire place à l'estime et à la confiance... » 2 A une forte majorité, les députés déclarèrent que la question des Jésuites est du domaine de la souveraineté cantonale et hors de la compétence de la Diète; par 64 voix contre 15 ils décidèrent de protester au cas où une majorité incompétente de la Diète prendrait une décision à ce sujet 3.

Les expéditions des corps-francs contre Lucerne suscitèrent aussi une vive indignation sur les bords de la Sarine. Au Grand Conseil, même les députés radicaux s'élevèrent contre ces tentatives révolutionnaires 4.

La presse donnait le même son de cloche. Dans son numéro du 7 janvier 1845, *Le Narrateur fribourgeois* allait jusqu'à dire que « s'il prenait fantaisie aux corps-francs de tenter un coup de main comme à Lucerne, ils peuvent compter sur un bon accueil, c'est-à-

¹ Ibid., p. 108-109.

² Ibid., p. 112-114.

³ Ibid., p. 163.

⁴ Bulletins de 1845 et 1846. Il serait trop long de mentionner tous les passages y relatifs.

dire sur des coups de fusil qu'on ne leur ménagera pas » ¹. L'Union suisse donna, comme il fallait s'y attendre, des commentaires assez piquants des événements lucernois, entre autres de ceux des 31 mars et 1^{er} avril 1845. Qu'on en juge par ce passage: « Les bandits sont dispersés, les pillards ont reçu le prix de leurs crimes, force est rendue à la loi, l'ordre a remplacé le trouble, le calme a succédé à la tempête... Les canons de Lucerne, a-t-on dit avec raison, sont d'excellents professeurs de droit... » ².

Dans la jeunesse estudiantine aussi, la réaction fut vive. Quelques élèves romands du Collège fondèrent le 12 janvier 1845 la Section française de la Société des Etudiants suisses, association essentiellement conservatrice ³.

On craignait de voir des bandes radicales, renforcées de volontaires bernois et vaudois marcher sur la capitale et renverser le gouvernement. Ces craintes n'étaient nullement chimériques, comme le démontra, quelques mois plus tard, la tentative du 6 janvier 1847 ⁴.

Enfin, dans les milieux conservateurs de Fribourg, comme d'ailleurs des autres cantons, on s'effrayait à la perspective d'une revision du Pacte fédéral, d'une transformation totale de la Confédération. Le 15 août 1845, L'Union suisse y fait allusion en ces termes: « Les chefs du radicalisme veulent non pas chasser les Jésuites mais établir leur domination despotique sur les ruines de la souveraineté cantonale » ⁵. Quelques mois après, elle est encore plus catégorique sur ce point: « Les radicaux viennent de nous révéler leurs desseins, leurs projets, leurs complots... ils veulent détruire les souverainetés cantonales pour établir la république unitaire, ils veulent bouleverser la Suisse de fond en comble pour s'emparer du pouvoir et de l'or qu'il rapporte » ⁶. En avril 1847, elle re-

¹ Le Narrateur fribourgeois, nº 2 du 7 janvier 1845.

 $^{^2}$ L'Union suisse, année 1845, nos 26-40; la citation est extraite du no 29, p. 130.

³ J. JORDAN, La Nuithonia 1845-1945, p. 10.

⁴ L'Union suisse, années 1845 et 1846; Bulletin 1846; G. Castella, Histoire du Canton de Fribourg, p. 539-542.

 $^{^5}$ L'Union suisse, nº 65, du 15 août 1845.

⁶ L'Union suisse, nº 9, du 30 janvier 1846.

vient sur ce même thème: «Si une majorité de douze voix [à la Diète] pouvait accorder des droits contre le droit, c'en serait fait de la liberté, de la souveraineté et de l'indépendance des cantons. Douze voix prononceraient bientôt la revision du pacte, douze voix établiraient en principe la représentation proportionnelle en Diète, douze voix proclameraient le règne des grands cantons sur les moins grands devenus leurs sujets... Alors le gouvernement unitaire ou la république une et indivisible sera à la porte » ¹.

Dans les décisions de la Conférence de Lucerne, la majorité du gouvernement de Fribourg et ses partisans ne voyaient rien d'offensif et, par suite, d'incompatible avec le Pacte. Plusieurs députés conservateurs l'affirmèrent une dernière fois, à la séance du Grand Conseil du 15 octobre 1847. L'avocat Musslin déclarait à propos de l'alliance des sept cantons: « Son seul but, son but avoué, publié, prouvé même par son texte, est uniquement de se défendre; nous disons: respectez nos droits et nous respecterons les vôtres... nous voyons même des journaux (rien moins qu'amis des principes des gouvernements de l'alliance) qui la défendent comme une mesure défensive, permise par le Pacte. Si en effet un canton peut en appeler un autre à son secours, est-ce que l'on pourrait interdire une alliance qui ne fait que régulariser le mode de cet appel ? » ²

« Est-ce nous, s'écriait François de Weck, qui avons dépouillé les couvens, qui avons organisé les corps-francs, qui avons en signe d'approbation (on doit le croire du moins) porté le chef des Freischaren à à la première place de la Confédération ? Est-ce nous qui voulons supprimer un ordre religieux ? » 4

Hayoz, député du district allemand, stigmatisait les manœuvres du Volksbund d'Aarau⁵: « Est-ce que les Gessler, les Landen-

¹ L'Union suisse, nº 34, du 27 avril 1847.

² Bulletin 1847, p. 110.

³ C'est une allusion à l'élévation d'Ulrich Ochsenbein, chef des corpsfrancs, à la présidence de la Diète.

⁴ Bulletin 1847, p. 117.

⁵ Le Volksbund était une vaste association populaire fondée à Aarau en 1845, en vue d'obtenir l'expulsion des Jésuites.

berg sont allés aussi loin que les radicaux depuis 1830... De même qu'alors Guillaume Tell a refusé de fléchir le genou devant le chapeau de Gessler, de même aujourd'hui nous ne plierons jamais devant Ochsenbein, pas plus que devant tout le camp radical » ¹.

Le jeune Louis Wuilleret, de Romont, l'un des chefs conservateurs, estimait nécessaire de résister à l'extrême-gauche, en vue d'éviter de graves bouleversements en Europe. « Le radicalisme, disait-il, veut dominer la Suisse entière pour la soumettre au communisme et la faire servir ensuite à ses projets de bouleversement européen. Il veut une jeune Suisse qui serait l'avant-garde de la jeune Europe. » ²

L'avoyer Fournier rappelait que les cantons du Sonderbund « ne maintiendraient leur alliance qu'aussi longtemps qu'on ne leur donnerait pas des garanties suffisantes pour la conservation de leurs institutions politiques et religieuses » ³.

En cette séance du 15 octobre 1847, par 49 voix contre 22, le Grand Conseil, en communion d'idées et de sentiments avec la majorité de la population, approuva le maintien de l'alliance, malgré le décret de dissolution porté par la Diète fédérale ⁴.

¹ Bulletin 1847, p. 116.

² Bulletin 1847, p. 120.

³ Bulletin 1847, p. 124-125.

⁴ Bulletin 1847, p. 126.